

COMMUNE DE PITRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Michel BIENVENU, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Sébastien BOISSEL, Gianni LEFEBVRE, Irène MARIE, Laurence RIDIRA, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Jacques SOREL par Nicolas QUENNEVILLE, Gabriel GRAFF par Florence LAMBERT et Elodie LACOMBE par Sabrina EUSEBE.

Absents excusés : Ourida GUEZOUL, Céline DUVAL et Christophe PETIT.

Absents : Benoit BIVILLE

Secrétaire de séance : Sabrina EUSEBE

ORDRE DU JOUR :

- 1) **FONCTION PUBLIQUE :** LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION ;
- 2) **URBANISME :** CESSION RUE FERON CONSORTS DAVAIN (REGULARISATION) ;
- 3) **INTERCOMMUNALITE :** AGGLOMERATION SEINE-EURE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ALARME ANTI-INTRUSION ;
- 4) **INTERCOMMUNALITE :** AGGLOMERATION SEINE-EURE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ;
- 5) **FINANCES LOCALES :** DECISIONS MODIFICATIVES ;
- 6) **FINANCES LOCALES :** EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE (MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT) ; FONDS DE CONCOURS
- 7) **FINANCES LOCALES :** TAUX EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE ;
- 8) **FINANCES LOCALES :** LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ;
- 9) **HABITAT - LOGEMENT :** SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE DEFINISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX.
- 10) **COMMERCE :** AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DU MAGASIN LIDL LES 08, 15, 22 et 29 DECEMBRE 2023
- 11) **DIVERS.**

Le Quorum est atteint.

Madame la maire indique qu'il convient de lire 2024 au lieu de 2023 sur le point 12 et que la délibération 3 doit être enlevée de l'ordre du jour car il manque des éléments pour comparer les devis.

Elle demande l'approbation du procès-verbal tenant lieu de compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2023.

Observations :

M. Cobert a une remarque concernant la modification n°3 du PLUIH, il y est indiqué que les habitants ont été prévenus, ce qui est vrai, mais en juillet alors que la concertation publique se terminait le 9 juin. Ce document public circulait mais les habitants concernés n'étaient pas au courant.

Madame la maire répond qu'elle a envoyé les courriers en juillet à la date prévue et que les habitants concernés ont reçu ce courrier. Ils pouvaient donner leurs avis et cela a été fait lors de l'enquête publique.

M. Cobert dit qu'il serait bien de faire remonter l'information au service concerné de l'agglomération.

POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

1) FONCTION PUBLIQUE : LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION :

Madame la maire indique qu'il est nécessaire de loger certains fonctionnaires territoriaux pour leur permettre d'assurer leur service.

Il convient de fixer la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction.

Une délibération de ce type a déjà été faite pour le gardien du stade. Il en était de même pour l'ancien policier municipal.

Madame la maire demande au conseil de considérer que l'ASVP ou le policier municipal doit nécessairement loger dans la commune pour intervenir rapidement et qu'un logement de fonction est nécessaire.

Elle précise que le logement a été rénové (travaux d'isolation intérieure et peinture). Il reste à réaliser des travaux d'isolation de toiture.

POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2) URBANISME : CESSION RUE FERON CONSORTS DAVAIN (REGULARISATION) :

Il s'agit d'une cession de terrain prévue par délibération du 29/05/2017 du conseil municipal précédent mais qui n'avait pas été régularisée chez le notaire.

Il s'agissait de 3 parcelles pour une surface totale de 179 m² pour un prix d'achat de 500 €.

Se rajoute une autre petite parcelle pour une surface de 110 m² et la cession passerait à 289m² pour 800€. Pour régulariser. Il faut que cela rentre dans le patrimoine de la commune

Il s'agit de petites bandes de terrain tout en longueur le long de la rue Féron et Rue de Rouen.

Vote : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3) INTERCOMMUNALITE : AGGLOMERATION SEINE-EURE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF :

Madame la maire demande à M. Quenneville de présenter le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif.

Document qui résume l'année 2022 sur l'agglomération Seine Eure :

Tarif de l'eau en augmentation le m³ passe de 3.95 € à 4.04 € soit une augmentation de 2.28 % par rapport à l'année dernière. Le prix du m³ avait diminué de 3.42 % en 2021.

Eau classée A - Eau de bonne qualité

Le rendement du secteur est de 81.7 %. Il était de 77.1 % l'année dernière. L'agglomération estime que les fuites sont plutôt situées du côté de Martot mais il y a encore des progrès à faire car il y a beaucoup trop de perte de m³ d'eau par km de réseaux.

Le rapport complet est disponible à la mairie ou sur le site de l'agglomération Seine-Eure.

Mme Levée s'interroge sur le nombre de contrôle en temps de forte pluie car il lui semble sentir une forte odeur de javel en cette période.

Note maximale : Résultat de 100 % au test. Il y a forcément plus de javel pour assainir dit M. Bienvenu après des épisodes pluvieux.

M. Cobert souligne qu'il y a eu une rénovation de 7 Kms sur 1000 kms de réseaux. A ce rythme-là, il faut faire une prière pour que cela tienne 140 ans.

Tout le réseau de 1000 Kms n'est pas défectueux heureusement dit M. Quenneville.

A titre d'information, il y a 16 ressources en eau. Pitres est un cas étrange car en deux parties. Les hauts près pour le quartier Saint Martin.

Le forage de la grande Aulnay pour une autre partie est un forage commun avec la métropole de Rouen. S'il y a le contournement Est de Rouen, le 2e forage, de la grande Aulnay, qui dépend de la Métropole sera impacté.

Mme la maire dit qu'elle croit que le contournement Est ne se fera pas car trop coûteux.

5) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES :

Madame la maire indique que l'excédent antérieur des restes à réaliser fin 2022 n'avait pas été réintégré au résultat 2022. Le trésor public nous demande donc de les réintégrer dans le budget 2023 ce qui entraîne les décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N° 5 (Vote de crédits supplémentaires)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		375 137.00
022	DEPENSES IMPREVUES	63 137.00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000.00	
66111	INTERETS DES EMPRUNTS	12 000.00	
687	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	200 000.00	
TOTAL CREDITS SUPPLEMENTAIRES		375 137.00	375 137.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OPERATION OPFI – OPERATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES	56 000.00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		100 000.00
1641	AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS	10 000.00	
OPERATION 104 – BIBLIOTHEQUE SALLE DE REUNIONS			
21311	HOTEL DE VILLE	34 000.00	
TOTAL CREDITS SUPPLEMENTAIRES		100 000.00	100 000.00

DECISION MODIFICATIVE N° 6 (Virements de crédits)

Erreur d'imputation en INVESTISSEMENT au 1021 et doit être imputée par virement de crédits aux travaux mairie

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
OPERATION OPFI – OPERATIONS FINANCIERES			
1021	DOTATIONS ET PROVISIONS		- 118 156.00
OPERATION 102 – TRAVAUX MAIRIE			
21311	HOTEL DE VILLE	+ 118 156.00	
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS		+ 118 156.00	- 118 156.00

M.Cobert questionne sur la somme de 63 137.00 € en indiquant que celle-ci est une somme d'équilibre pour ajustement. Mme Lambert répond que cette somme en dépenses imprévues est utile car cela permet de prendre une décision sans réunir le conseil municipal en cas d'urgence (ex : une chaudière qui tombe en panne).

Vote : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6) FINANCES LOCALES : EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE (MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT) :

Pas de financement de l'Etat avec la DETR

Pas de financement de l'Etat par l'Agence Nationale du Sport

Financement du Département: 41 900,€ décomposé comme suit :

City stade 30 % : 19 366 € / Parcours sportif 20 % : 8 634€ / Boulodrome 20 % : 13 900€

Mme la maire propose de lancer le projet sans le skate-park qui pourra être fait plus tard ce qui fait une économie et propose le plan de financement suivant

DEPENSES HT			RECETTES HT		
<i>nature</i>	<i>montant HT</i>	<i>éligible D27</i>	<i>financeurs</i>	<i>taux</i>	<i>montant</i>
maitrise d'œuvre, études et géomètre	18 250,00 €				
équipements et travaux :	367 895,45 €				
agrès parcours sportif connecté	43 170,43 €	43 170,00 €	DEPARTEMENT 27	20%	8 634,00 €
boulodrome et parcours sportif connecté (voirie)	69 500,50 €	69 500,00 €	DEPARTEMENT 27	20%	13 900,00 €
City stade	64 553,84 €	64 553,00 €	DEPARTEMENT 27	30%	19 366,00 €
aire sports loisirs motricité jeunesse (1/5 ans et 6/11ans)	103 031,28 €		FONDS DE CONCOURS	jusqu'à 50% de l'autofinancement communal	120 000,00 €
Zone animation sportive	22 015,48 €		Autofinancement commune	20% obligatoire	224 245,45 €
Eclairage leds	5 881,00 €				
Espace vert	13 109,50 €				
total HT	386 145,45 €	177 223,00 €	Total HT		386 145,45 €

Madame Aubin souligne qu'il y en aura déjà pour toutes les tranches d'âges, ce qui est très bien.

Vote : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Vote pour la demande de fonds de concours de 120 000€ à l'agglomération et les demandes de subventions.

Pour : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7) FINANCES LOCALES : TAUX EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE :

Madame la maire expose qu'il convient de fixer les taux en matière de taxe d'aménagement communale pour 2025.

Les 8 Lots du lotissement TAM de la rue du taillis qui étaient classées à 5% le temps de l'OAP sont maintenant classés en zone U au lieu de UZ et sont taxées à 3,5 au lieu de 5.

Le conseil municipal : Après délibération, DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux en matière de taxe d'aménagement communale à partir du 1^{er} janvier 2025

ZONES	TAUX 2025 en %
A / Uza / U / N / NL	3,50
UZ	5,00
OAP Frange du Bourg	5,00
OAP Chemin de la remise	2,50

Vote : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

8) FINANCES LOCALES : LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT :

Madame la maire indique qu'il convient d'annuler la délibération 2023-40 du 14 juin 2023. Dans cette délibération, le conseil municipal avait donné un avis défavorable pour garantir un emprunt du Logement Familial de l'Eure, or les communes de l'Agglomération ont toutes signé une convention pour garantir 20 % des emprunts des bailleurs sociaux sur leur commune en 2019.

Montant de l'emprunt : 1 517 373 €
Garantie de l'Agglo Seine-Eure : 80 %
Garantie de la commune : 20 %, soit 295 474.60 €

Vote : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

9) HABITAT - LOGEMENT : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE DEFINISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX :

Signature d'une convention avec le Logement Familial de l'Eure définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la ville de PITRES sur le patrimoine du bailleur social Le Logement Familial de l'Eure.

Madame LEVEE expose :

A chaque fois qu'un logement se libère, il y a une commission. Certains logements étaient réservés à la commune et les autres étaient réservés aux bailleurs sociaux. La commune ne pouvait pas en faire la demande.

Il n'y a plus de critères de réservations. Aujourd'hui, de nouveaux critères ont été définis. Cela va permettre l'accès à un plus grand nombre de logements.

Vote : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

10) COMMERCE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DU MAGASIN LIDL LES 08, 15, 22 et 29 DECEMBRE 2024 :

Madame la maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande du magasin Lidl pour ouvrir les dimanches 08, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Dans les commerces de détail, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail, par **décision du maire** prise après avis du conseil municipal.

Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche dans le cadre des « dimanches du maire ».

L'arrêté municipal détermine les conditions dans lesquelles ce repos est accordé, soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos.

Il convient de viser l'avis du conseil municipal et l'avis des organisations d'employeurs et de salariés.

De plus, l'arrêté ne peut être pris qu'au bénéfice d'une catégorie d'établissements exerçant la même activité commerciale sur le territoire de la commune sans pouvoir limiter le champ d'application à 1 seul établissement dès lors que d'autres établissements exercent cette même activité à titre principal.

Vote : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

11) DIVERS.

Madame la maire donne les informations suivantes :

La Seine à vélo : grand projet de Paris au Havre. Cela passera derrière le stade car subventionné si accès au parc sportif. Cela passera par le sud du nouveau Pitres jusqu'à l'impasse des Peupliers. Il y aura un passage par Bona Sabla afin de sécuriser le parcours. Ce projet ne coûte rien à la commune. C'est l'agglomération qui travaille sur ce projet et se fait subventionner par différents organismes.

M. Boissel interroge sur la date de sortie de ce projet. Mme la maire répond que c'est prévu au deuxième semestre 2024.

Suite au déménagement de la bibliothèque, les bibliothécaires ont trié les livres et une bourse aux livres sera organisée au profit de l'association SISA. Ce sont les membres qui s'occuperont de la bourse.

Remerciements

Madame Quenneville remercie pour le prêt de salle lors de l'inhumation de son époux ;

La famille Vattement remercie pour le prêt de salle lors de l'inhumation de Madame Vattement ;

La famille Dumontier remercie pour ces noces d'or.

L'espace des 2 Rives a démarré le Festival des Mots et des Maux qui se déroulera jusqu'au 1er décembre.

18/11/2023 : Bourse au ski à la salle de la Marelle à Romilly sur Andelle - FCPE

02/12/2023 : Bourse aux livres avec des livres réformés ou des dons. Elle se déroulera à l'ancienne bibliothèque par et au profit de l'Association SISA (Solidarité informatique Seine Andelle) qui offre un accompagnement en informatique le jeudi soir et le samedi matin à la médiathèque.

25/11/2023 : 20 H Loto Pitres et Compagnie SALLE DES FÊTES

25/11/2023 : Concert Orchestre Harmonie à la salle Aragon ROMILLY

26/11/2023 : Bourse aux vêtements Pitres et Compagnie SALLE DES FÊTES

03/12/2023 : Marché de Noël au gymnase et feu d'artifice à 18 H.

Fin de séance : 19h24